

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 AVRIL 2009**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique, LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à TRONCIN Christian et COMBEL Francis.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Validation de l'avant-projet et définition tranche 2009

Suite à l'élaboration de son schéma directeur d'assainissement en 2002, et en prévision de la mise en service du collecteur de transport intercommunal du SYTTEAU, la commune de Roulans a décidé la poursuite des travaux de réhabilitation et d'amélioration du fonctionnement de ses réseaux d'assainissement, conformément au schéma directeur.

Considérant le prochain raccordement au collecteur de transport du SYTTEAU, considérant que le SYTTEAU facturera à la commune les volumes comptabilisés à l'entrée du collecteur, la commune souhaite engager les dernières opérations sur les réseaux d'assainissement pour **limiter l'entrée d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées** et améliorer la collecte des eaux usées. La gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune est également à l'étude.

L'avant projet général mené par le cabinet SAFEGE récapitulé dans le tableau ci-joint conclut à un montant de travaux de 915 777 € Hors Taxes, soit 1 095 269 € Toutes Taxes Comprises. »

Opérations	Montant total HT	Montant Tranche Ferme 2009	Montant Tranche Cond 2009	Montant Tranche 2010	Montant Tranche 2011	Autre Tranche	Montant Tranche Domaine Privé
Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales							
Evacuation des eaux pluviales	54 392 €	34 783 €	19 609 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Création de prétraitement	65 912 €	0 €	0 €	0 €	65 912 €	0 €	0 €
TOTAL	120 304 €	34 783 €	19 609 €	0 €	65 912 €	0 €	0 €
Réhabilitation des réseaux d'assainissement							
Tests de conformité	14 210 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 210 €	0 €
Enquêtes de raccordements	37 350 €	7 050 €	0 €	4 650 €	5 400 €	20 250 €	0 €
Reprise de branchements (domaine public)	27 071 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 071 €	0 €
Mise du réseau en séparatif	518 715 €	190 198 €	148 480 €	84 667 €	95 370 €	0 €	0 €
Création de collecteurs EU	109 909 €	25 617 €	0 €	84 292 €	0 €	0 €	0 €
Travaux divers	40 018 €	4 708 €	0 €	0 €	35 310 €	0 €	0 €
TOTAL	747 273 €	227 573 €	148 480 €	173 609 €	136 080 €	61 531 €	0 €
Reprise de branchements privés *							
Gestion des dossiers, essais	48 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 200 €
Travaux de mise en conformité	590 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	590 500 €
TOTAL	48 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 200 €
TOTAL HT	915 777 €	262 356 €	168 089 €	173 609 €	201 992 €	61 531 €	48 200 €
TOTAL TTC	1 095 269 €	313 777 €	201 034 €	207 636 €	241 582 €	73 591 €	57 647 €

* : donné à titre indicatif ; coûts estimés par un coût moyen estimatif par branchement et la totalité des branchements enquêtés

Après étude, il est proposé au conseil municipal de réaliser ces travaux en trois tranches :

- Une tranche ferme en 2009 (mise en séparatif rue d'Aigremont, rue de l'église et secteur ZA-déchetterie, aménagement du déversoir d'orage Champ Leugney, desserte en séparatif des Champ Picot, enquêtes de raccordement nécessaires aux travaux de collecteurs)
- Plusieurs tranches conditionnelles en 2009 si le montant des offres des entreprises est inférieur à l'estimatif (évacuation des eaux pluviales rue de la Vauzoie et rue des Oches, mise en séparatif chemin du stade et quartier des Broussottes),
- Une tranche en 2010 (mise en séparatif de la Grande rue, évacuation des eaux usées chemin de la Vauzoie, enquêtes de raccordement préalables nécessaires aux travaux de collecteurs)
- Une tranche en 2011 (mise en séparatif de la rue des Aloses et du Petit Roulans, réhabilitation du secteur de la STEP, prétraitement des eaux pluviales aux failles de Roulans et du Petit Roulans).

Un appel d'offres sera lancé pour chaque année.

Dans le cas où les tranches conditionnelles ne seront pas affermies en 2009, les travaux correspondant seront reportés à 2010 et incluent dans l'appel d'offres qui sera lancé en 2010.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant projet général tel que présenté en séance ;
- D'approuver les propositions de découpage en plusieurs tranches conditionnelles et fermes ;
- D'autoriser le maire à délivrer un ordre de service au cabinet d'étude SAFEGE pour que la mission de maîtrise d'œuvre se poursuive conformément au découpage en tranches présentées en séance et de régler toutes les factures s'y rapportant ;
- D'autoriser le maire à lancer un appel d'offres de type procédure adaptée restreint à cinq candidats pour la réalisation de la tranche ferme 2009 et des tranches conditionnelles ;
- De solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour obtenir les subventions les plus élevées possibles.

LEVE TOPOGRAPHIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Choix d'un géomètre

Par délibération, le conseil municipal a confié au bureau d'études SAFEGE le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et la maîtrise d'œuvre des réseaux d'assainissement (marché à bons de commande).

Pour la bonne exécution des prestations et compte tenu du manque de précision des plans dont dispose la mairie, il est nécessaire de réaliser un levé topographique sur l'ensemble du réseau d'assainissement. Les plans de réseau seront ainsi complétés et mis à jour.

Après consultation des cabinets Coquard et Jamey, les devis s'élèvent respectivement à 8 600 € Hors Taxes et 8321,80 € h. t.. Le cabinet Jamey ne peut pas réaliser cette prestation rapidement, contrairement au cabinet Coquard.

Aussi, le maire propose de retenir le cabinet Coquard.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet Coquard pour un montant de 8 600 € Hors Taxes soit 10 285,60 € Toutes Taxes Comprises.

VENTE DE TERRAINS

A/ Route de Vennans

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée à l'unanimité accepte la vente de 203 m2 au Département du Doubs dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD 352.

Le prix de vente total est fixé à 95 € avec frais à la charge du Conseil Général du Doubs, demandeur. Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant en l'étude de Maîtres CREUSY-DUROY-LEPARLIER à Baume-Les-Dames.

B/ Rue des Prés

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la vente de la parcelle AB 192 « Rue des Prés » de 0,25 a à l'acquéreur de l'habitation de Mme GUIPET Renée.

Le prix de vente est fixé à 21,50 € le m2 avec frais à la charge de l'acquéreur.

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

L'exposé du Maire entendu, M. CUENOT Jean-Bernard est désigné en qualité de correspondant défense.

Celui-ci a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 28 mai 2009

Le Maire,
A. JACQUOT